

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [lydia couture](#)

<https://www.cadre21.org/membres/059f1b8eaed41f75bf60ae3c>

Date d'obtention : 2024-02-21 21:19:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la trousse Sexto vise à augmenter l'efficacité en uniformisant l'intervention en présence de situation de sexto. Ça permet également de protéger plus rapidement la victime et de diminuer les répercussions. Elle permet également de savoir comment et à quel moment informer les parents. Elle vise la sensibilisation à la

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'intervenir rapidement en m'appuyant sur des étapes claires, en débutant l'intervention avec la trousse sexto pour pouvoir recueillir rapidement les infos sur la situation, pour ensuite guider mon intervention, et de déterminer si je suis peut-être en présence d'un acte malveillant. Je trouve rassurant comme intervenante de savoir comment intervenir auprès des victimes, des autres jeunes impliqués et des parents. Je comprends mieux mon rôle qui est d'évaluer l'incident avec la grille d'évaluation et de ne JAMAIS regarder ou consulter les images ou vidéos sous aucun prétexte.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention de rencontrer seul chaque élève pour ne pas qu'il se contamine. J'utiliserai l'aide mémoire et une grille d'évaluation par élève. Cette grille me permet de rester neutre et de respecter mon rôle d'intervenant scolaire qui est de recueillir l'info sur la situation, et de ne pas compromettre une possible enquête criminelle.